

Politique de confidentialité aux termes du Règlement UE 2016/679 et du Code de la confidentialité italien (D.L. 196/2003 modifié par le D.L. 101/2018 et suivant) en matière de protection du traitement des données personnelles.

Aux termes de l'art.13 du Règlement UE 2016/679 (ci-après le « Règlement ») et du Code de la confidentialité (ci-après le « Code »), la s.r.l. Virgan, en tant que responsable du traitement, informe ses clients que le traitement des données à caractère personnel, et éventuellement des catégories particulières de données à caractère personnel visées à l'article 9 du Règlement du client, de ses enfants mineurs et de la(des) personne(s) à l'égard desquelles il exerce la responsabilité parentale, sera effectué de manière pertinente et transparente dans le respect des principes de légalité et de nécessité selon les dispositions en vigueur.

Finalité du traitement des données

La s.r.l. Virgan informe le client que le traitement des données personnelles tel que mentionnées ci-dessus aura lieu sans qu'il soit nécessaire d'obtenir son consentement spécifique, exclusivement à des fins institutionnelles, liées ou nécessaires à l'activité exercée :

- a) afin d'assurer le service de réception hôtelière et les activités qui en découlent ou qui y sont liées, ou de mettre en œuvre une ou plusieurs opérations convenues par contrat ;
- b) afin de se conformer aux obligations administratives, comptables, fiscales et autres obligations légales ;
- c) afin de se conformer aux exigences internes de fonctionnement et de gestion, inhérentes aux services fournis ;

La s.r.l. Virgan informe également le client que, sous réserve de son consentement libre, informé et spécifique, le traitement lui donnera droit de :

- d) envoyer, par courrier électronique ou sur papier, des questionnaires d'information ou d'évaluation sur les produits et les services fournis par l'hôtel « Relais Fiocco di Neve », ou informer ses clients des initiatives commerciales et promotionnelles qui leur sont réservées ;
- e) mener des activités de profilage de la clientèle, notamment par traitement automatisé des données, afin de préparer des promotions personnalisées en fonction des habitudes et des choix de chaque client ;
- f) traiter les données du ou des enfants mineurs du client ou de la ou des personnes à l'égard desquelles il exerce la responsabilité parentale, afin d'en permettre la réservation et l'enregistrement à l'hôtel « Relais Fiocco di Neve ».

Base juridique du traitement des données

La s.r.l. Virgan informe le client que la base juridique du traitement des données est la relation contractuelle spécifique établie et le consentement libre, informé et spécifique donné par la personne concernée.

Modalités de traitement des données

La s.r.l. Virgan informe le client que le traitement des données personnelles sera effectué au moyen d'instruments sur papier, informatiques et télématiques et que des mesures appropriées seront utilisées pour garantir la confidentialité et la sécurité des données collectées.

Durée de conservation des données

La s.r.l. Virgan informe le client que, conformément aux principes de nécessité et de proportionnalité, les données seront conservées exclusivement pendant toute la période nécessaire au regard des finalités décrites ci-dessus et, dans tous les cas, dans le respect des dispositions en la matière.

Destinataires des données

La s.r.l. Virgan informe le client que les données collectées seront traitées exclusivement dans les buts décrits ci-dessus.

Elle l'informe également que, conformément aux mesures de sécurité appropriées mises en place en tant que responsable, ses données, les données de ses enfants mineurs et de la ou des personnes à l'égard desquelles il exerce la responsabilité parentale pourront être communiquées aux autorités publiques et à d'autres entités publiques ou privées, et ce en vue de l'accomplissement des obligations imposées par la loi, y compris celles de nature administrative, comptable et fiscale. Ses données ne seront en aucun cas diffusées.

Droits de la personne concernée

La s.r.l. Virgan informe le client qu'il peut à tout moment exercer, dans l'intérêt de ses enfants mineurs ou de la ou des personnes à l'égard desquelles il exerce la responsabilité parentale, les droits énoncés aux articles 15 et suivants du Règlement, à savoir :

« La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès aux dites données à caractère personnel ainsi que les informations suivantes : a) les finalités du traitement ; b) les catégories de données à caractère personnel concernées ; c) les destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données à caractère personnel ont été ou seront communiquées, en particulier les destinataires qui sont établis dans des pays tiers ou les organisations internationales ; d) lorsque cela est possible, la durée de conservation des données à caractère personnel envisagée ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée ; e) l'existence du droit de demander au responsable du traitement la rectification ou l'effacement de données à caractère personnel, ou une limitation du traitement des données à caractère personnel relatives à la personne concernée, ou du droit de s'opposer à ce traitement ; f) le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ; g) lorsque les données à caractère personnel ne sont pas collectées auprès de la personne concernée, toute information disponible quant à leur source ; h) l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, visée à l'article 22, paragraphes 1 et 4, et, au moins en pareil cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour la personne concernée. Lorsque les données à caractère personnel sont transférées vers un pays tiers ou à une organisation internationale, la personne concernée a le droit d'être informée des garanties appropriées, en vertu de l'article 46, en ce qui concerne ce transfert. Le responsable du traitement fournit une copie des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement. Le responsable du traitement peut exiger le paiement de frais raisonnables basés sur les coûts administratifs pour toute copie supplémentaire demandée par la personne concernée. Lorsque la personne concernée présente sa demande par voie électronique, les informations sont fournies sous une forme électronique d'usage courant, à moins que la personne concernée ne demande qu'il en soit autrement. » (Art.15) ; « La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel la concernant qui sont inexactes. Compte tenu des finalités du traitement, la personne concernée a le droit d'obtenir que les données à caractère personnel incomplètes soient complétées, y compris en fournissant une déclaration complémentaire » (art.16) ; « La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement l'effacement, dans les meilleurs délais, de données à caractère personnel la concernant et le responsable du traitement a l'obligation d'effacer ces données à caractère personnel dans les meilleurs délais, lorsque l'un des motifs suivants s'applique : a) les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière ; 4.5.2016 L 119/43 Journal officiel de l'Union européenne FR b) la personne concernée retire le consentement sur lequel

est fondé le traitement, conformément à l'article 6, paragraphe 1, point a), ou à l'article 9, paragraphe 2, point a), et il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;

c) la personne concernée s'oppose au traitement en vertu de l'article 21, paragraphe 1, et il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement, ou la personne concernée s'oppose au traitement en vertu de l'article 21, paragraphe 2 ; d) les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite ; e) les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union ou par le droit de l'État membre auquel le responsable du traitement est soumis; f) les données à caractère personnel ont été collectées dans le cadre de l'offre de services de la société de l'information visée à l'article 8, paragraphe 1. » (Art. 17) ;

« La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement la limitation du traitement lorsque l'un des éléments suivants s'applique : a) l'exactitude des données à caractère personnel est contestée par la personne concernée, pendant une durée permettant au responsable du traitement de vérifier l'exactitude des données à caractère personnel ; b) le traitement est illicite et la personne concernée s'oppose à leur effacement et exige à la place la limitation de leur utilisation ; c) le responsable du traitement n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins du traitement, mais celles-ci sont encore nécessaires à la personne concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice; d) la personne concernée s'est opposée au traitement en vertu de l'article 21, paragraphe 1, pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par le responsable du traitement prévalent sur ceux de la personne concernée. » (art.18) ; Les personnes concernées ont le droit de recevoir les données à caractère personnel les concernant qu'elles ont fournies à un responsable du traitement, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et ont le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement sans que le responsable du traitement auquel les données à caractère personnel ont été communiquées y fasse obstacle, lorsque: a) le traitement est fondé sur le consentement en application de l'article 6, paragraphe 1, point a), ou de l'article 9, paragraphe 2, point a), ou sur un contrat en application de l'article 6, paragraphe 1, point b); et b) le traitement est effectué à l'aide de procédés automatisés. » (Art. 20) ; La personne concernée a le droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel la concernant fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point e) ou f), y compris un profilage fondé sur ces dispositions. Le responsable du traitement ne traite plus les données à caractère personnel, à moins qu'il ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de la personne concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice. Lorsque les données à caractère personnel sont traitées à des fins de prospection, la personne concernée a le droit de s'opposer à tout moment au traitement des données à caractère personnel la concernant à de telles fins de prospection, y compris au profilage dans la mesure où il est lié à une telle prospection. Lorsque la personne concernée s'oppose au traitement à des fins de prospection, les données à caractère personnel ne sont plus traitées à ces fins. Au plus tard au moment de la première communication avec la personne concernée, le droit visé aux paragraphes 1 et 2 est explicitement porté à l'attention de la personne concernée et est présenté clairement et séparément de toute autre information. » (Art. 21).

Caractère obligatoire et facultatif de la communication des données

La s.r.l. Virgan informe le client que son consentement n'est pas requis pour le traitement des données nécessaires à l'exécution du contrat et à la réalisation des

activités et obligations visées aux points a), b) et c) du paragraphe « Finalités du traitement des données ».

Elle l'informe également que :

la communication des données pour les finalités visées aux lettres a), b) et c) ci-avant est facultative, mais nécessaire afin de pouvoir fournir les activités et les services qui y sont mentionnés, de sorte que le refus de fournir ces données empêcherait leur fourniture.

Le consentement au traitement des données pour les finalités visées à la lettre d) du paragraphe précédent est libre et facultatif, de sorte que le client peut s'opposer au traitement à tout moment, notamment en contactant le responsable du traitement des données par courrier électronique, qui doit l'informer rapidement de l'interruption du traitement. Le refus de traiter les données l'empêchera de recevoir les informations visées à la lettre d) susmentionnée.

Le consentement au traitement des données pour les finalités visées à la lettre e) du paragraphe précédent est libre et facultatif, de sorte que le client peut s'opposer au traitement à tout moment, notamment en contactant le responsable du traitement des données par courrier électronique, qui doit l'informer rapidement de l'interruption du traitement. Le refus du traitement l'empêchera de recevoir des promotions personnalisées.

Le consentement au traitement des données pour les finalités visées à la lettre f) du paragraphe précédent est facultatif, mais nécessaire pour permettre les activités qui y sont énoncées, de sorte que le refus de fournir les données empêcherait la réservation et l'enregistrement de l'enfant ou des enfants ou de la ou des personnes à l'égard desquelles la personne concernée exerce la responsabilité parentale.

Transfert des données personnelles

Le responsable du traitement pourra transférer des données à caractère personnel vers des pays tiers ou des organisations internationales reconnues par la Commission européenne comme ayant un caractère adéquat de niveau de protection, en vertu de l'article 45 du Règlement ou, en l'absence de cette reconnaissance, s'il a prévu des garanties appropriées s'appuyant sur des droits opposables et des voies de droit effectives pour la personne concernée, conformément à l'article 46 du règlement.

Données relatives aux personnes décédées

Dans le cas de données relatives à des personnes décédées, les droits visés aux articles 15 à 22 du Règlement peuvent être exercés par ceux qui ont un intérêt propre ou qui agissent au nom du défunt en tant que mandataire, ou pour des raisons familiales requérant une protection. Les demandes doivent être adressées au responsable du traitement des données.

Protection de la personne concernée

La personne concernée, si elle estime que ses droits ont été violés en vertu des dispositions sur la protection des données à caractère personnel, peut faire appel soit au Contrôleur de la protection des données personnelles soit aux autorités judiciaires compétentes.

Responsable du traitement

Le responsable du traitement est la s.r.l. Virgan, dont le siège se trouve Corso Vinzaglio, 16 - 10121 Torino, N° TVA IT03660490040, téléphone 0171926352, courriel info@fioccodineverelais.com, messagerie sécurisée virgan@legalmail.it